



### **PV SCJA du 16/10/2023**

**Président** : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

**Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

**CTDA** : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) Tél : 07.63.17.10.40

**Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres**: Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Validations rapports** : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

**Désignations U18 –U17** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Désignations U15-U14** : Guessoum Oussama 0783348866

**Désignations observateurs, accompagnateurs** : Meyer Jrad 06 65 32 27 52

**Désignations Ligue jeunes** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres** : Meyer Jrad 06 65 32 27 52

**Représentant des arbitres à la Commission de Discipline** : Christian Aurand 06 98 40 81 79

### **INFO DESIGNATIONS**

La CDA tient à rappeler à l'ensemble des arbitres, des clubs et des observateurs que les désignations sont faites **uniquement par les responsables de désignations** suivant la catégorie.

**Sans désignation officielle sur la rencontre aucun arbitre n'est autorisé à officier sans l'aval de son désignateur.**

**L'auto désignation est strictement interdite sous peine de sanction conformément au règlement intérieur**

### **INFORMATIONS ARBITRES**

**Rassemblement des assistants spécifiques le Vendredi 17 Novembre au District de la Loire 19h30 – 22h30.**

**Suite à un dysfonctionnement la publication des observateurs sera mise en ligne dans la semaine (rubrique arbitrage).**

Il est impératif de consulter la liste des observateurs ainsi que l'affectation des groupes d'arbitres dans votre Portail Des Officiels > Onglet "Documents"

Le corrigé du questionnaire annuel est en ligne dans la rubrique "actualités" onglet "arbitrage".

Il est impératif de consulter vos désignations sur votre Portail Des Officiels (PDO) : <https://officiels.fff.fr>. L'application "Officiels" (iOS & Android) reste une option de consultation.

Le document "Directives Saison 2023-24" est téléchargeable dans la rubrique "DOCUMENTS ARBITRES".

Les accompagnateurs (arbitre D1-D2) des nouveaux arbitres stagiaires doivent remplir un rapport d'accompagnement disponible sur PDO > Documents > District. **A noter : sans rédaction du rapport d'accompagnement du nouvel arbitre, l'action sera comptabilisée comme nulle.**

### **PETIT RAPPEL DES REGLEMENTS**

Rappel sur l'utilisation du carton blanc : l'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match (durée de l'exclusion 10 minutes).

Un carton blanc ne pourra pas être adressé après un carton jaune.

En Coupe de Loire Seniors + Coupe Valeyre Léger : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale), une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos. En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation : les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

En Coupe de la Loire des Jeunes : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Toutes les Coupes Féminines : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par le règlement de la compétition.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2023 / 2024

## JEUNES ARBITRES

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.72

Pour consulter l'ensemble des règlements des compétitions du District, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/statuts-et-reglements/>

Rappel disciplinaire : Lorsqu'un arbitre adresse un second avertissement à un joueur au cours de la rencontre, un rapport disciplinaire doit être rédigé via votre Portail des Officiels dans les 48 heures.

Voici les coordonnées de Benoit Chandelier, conseiller technique :

Courriel (à utiliser de préférence) : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)

Téléphone : 04.77.92.28.72 + Mobile : 07.63.17.10.40

### **COURRIERS RECUS**

Olympique de Terrenoire : Lu noté.